

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2018

Conseillers présents : ALBARET Dominique, FAISY Gérard, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, FAUCHE Cécile, JANICOT Arnaud, PLAS Emilie, PECHADRE-MONTANDON Stéphanie.

Excusée : PEYRAMAURE Claire donne pouvoir à Claudine Adnot

Absent : PETIT Yann

Claudine ADNOT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Suivi réunion du 29 septembre
- Proposition de la ville de La Rochelle (vente de parcelles du Theil)
- Syndicat Economie Mixte « Réseau de chaleur »
- Suivi travaux multicommerce
- Repas des aînés
- Classe de montagne (écoles de Clergoux et Marcillac)
- Matériel disponible Tulle Agglo
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 11 septembre 2018 : PV approuvé

Suivi réunion du 29 septembre

Cette réunion avait pour but d'écouter des propositions et de les étudier suite à la fermeture du commerce. Elle réunissait les habitants, les élus et quelques producteurs.

Dans l'attente d'un projet personnel qui pourrait être présenté (option qui est conservée), la municipalité propose de travailler à une possibilité de coopérative rapprochant les producteurs et les consommateurs.

Le magasin serait ouvert avec des permanences de producteurs et de bénévoles, le bar serait conservé pour des animations.

L'association Rhizome (Incubateur de projet en économie sociale et solidaire en Corrèze) pourrait nous aider, en particulier sur l'étude de faisabilité.

Une autre réunion a eu lieu le 1er octobre avec toutes les personnes intéressées par ce projet. Nous avons commencé à travailler sur les statuts d'une association.

Le travail se poursuivra le 10 octobre et Chrystel Martin, chargée de mission à l'association Rhizome sera présente. Gérard Faisy étudie un plan de faisabilité sur 3 ans.

Proposition de la ville de La Rochelle (vente de parcelles du Theil)

2018/36	Présents :8	Votants : 9	Pour : 9	contre : 0	abstentions :0
Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de la Ville de La Rochelle concernant la vente des parcelles boisées lui appartenant. Ces parcelles sont soumises à la protection de l'ONF par le biais d'un plan de gestion. La ville de La Rochelle souhaitant que ces parcelles puissent encore bénéficier de cette protection, elle propose à la commune de St Pardoux la Croisille de les acquérir au prix de 157 000€.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :					
que la commune n'est pas en mesure financièrement d'acquérir ce bien.					

Un courrier de la ville de La Rochelle a également été envoyé à Tulle Agglo, l'ONF ne souhaitant pas que les bois soient vendus à des personnes privées.

Société Economie Mixte « Réseau de chaleur »

Depuis deux ans, des études sont menées pour chauffer les bâtiments communaux (commerce, presbytère, salle polyvalente, bâtiment mairie école et logements).

Six communes participent à ce projet et une Société d'Economie Mixte est en cours de création.

Le total des travaux s'élève à 3,5 millions dont 350 000 € pour St Pardoux (avec une chaudière à pellets ou bois déchiquetés).

Les travaux seront financés pour une moitié par la Région, l'Ademe, l'autre moitié par la Société d'Economie Mixte.

Le capital de cette société représente 20% de l'investissement. La participation des communes serait un apport au capital (51%), les 49% restants seraient apportés par un énergéticien Engie et la Caisse des Dépôts.

La participation au capital pour St Pardoux serait de 5 400 € et pourrait rapporter des dividendes.

Les statuts de la SEM sont en cours de rédaction, le début des travaux est prévu fin 2019.

Suivi travaux multicommerce

Il s'agit de séparer l'appartement du commerce au niveau de l'accès.

Monsieur Mas de Corrèze Ingénierie est venu voir les possibilités.

Monsieur le Maire pense qu'il y a peut-être une solution par l'intérieur à étudier.

Le conseil attendra d'avoir tous les éléments chiffrés pour décider.

Repas des aînés

Samedi 24 novembre, repas préparé par le restaurant Le Tacot d'Espagnac

Classe de montagne (écoles de Clergoux et Marcillac)

2018/37	Présents :8	Votants : 9	Pour : 9	contre :	abstentions
Monsieur le Maire donne lecture au conseil					
- du courrier de l'école de Marcillac la Croisille souhaitant organiser une classe de montagne à Chamonix au printemps 2019					
- du courrier de l'école de Clergoux souhaitant organiser une classe de montagne à Chamonix l'hiver 2019					
Ces séjours sont financés à 40 % par le conseil départemental, à 30 % par les familles et à 30 % par les communes où résident les enfants.					
2 enfants de la commune sont concernés par ces séjours.					
La part de la commune s'élèverait à 172.50€ pour l'enfant fréquentant l'école de Marcillac et 207€ pour celui de Clergoux.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de financer ces classes de montagne à hauteur de 30% pour 2 enfants de la commune.					
Les crédits nécessaires seront portés au budget 2019.					

Matériel disponible Tulle Agglo

Tulle Agglo propose aux communes du territoire de leur céder gratuitement les mobiliers et matériels du Bâtiment 419 dont la déconstruction intérieure va très prochainement débuter.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a envoyé la liste du matériel qui pourrait être utile pour la commune.

Questions diverses

- Il est proposé de faire une plaque pour mettre sur la tombe de François Miginiac, rappelant ses fonctions municipales. Proposition acceptée.

- Information : la société Saméole a vendu la totalité de sa branche sur l'éolien à Engie.

- Cantine ouverte aux habitants : les personnes les plus âgées avaient été contactées, en l'absence de réponse, il est proposé d'étendre ce service aux personnes de 70 ans et plus. Un courrier leur sera envoyé. En cas de nombre trop important, les personnes les plus âgées seront prioritaires.

-Cécile Fauché a apporté la documentation concernant Le Fil des Aidants. Différentes activités sont proposées. À St Pardoux, un atelier danse relax aura lieu le mercredi à 15h à la salle polyvalente, 2 fois par mois, à partir du 17 novembre.

Le Conseil se termine à 22 heures.